

Charte du séjour en maternité

Le séjour en maternité a pour objectif, au-delà des soins, de favoriser le lien d'attachement entre le bébé et sa famille ainsi que le repos des patientes accouchées.

Une étude faite récemment par une maternité du réseau périnatal des deux Savoies met en lumière que la limitation des visites au deuxième parent et aux frères et sœurs du bébé permet d'atteindre ces objectifs.*

Nous attachons une importance particulière à l'accueil de tous les nouveau-nés et au respect du rythme « maman-bébé ». Cela commence par la proximité dès les premiers instants. Le dialogue et la concertation entre les parents et l'équipe de la maternité sont au cœur de nos attentions pour un séjour serein et une prise en charge optimale.

Conscients de ces enjeux, nous, professionnels de la naissance, mettons tout en œuvre pour accompagner avec qualité l'accueil du nouveau-né et de ses parents.

*Hôpitaux du Léman 2021

Nous nous engageons à :

ACCUEILLIR les parents avec bienveillance.

FAVORISER douceur et peau à peau avec votre bébé dès sa naissance et tout au long du séjour.

PRIVILÉGIER la proximité : Pour être rassuré, votre bébé a besoin de contact ; nous encourageons cette proximité 24h/24h ; la totalité des soins est effectuée près de vous. Si une séparation est nécessaire pour des raisons médicales, nous faisons en sorte qu'elle reste la plus brève possible.

SENSIBILISER les parents à l'impact de l'environnement sur la santé de l'enfant.

DONNER une information éclairée et sensibiliser à l'importance des 1000 premiers jours pour l'évolution de l'enfant.

PROMOUVOIR l'allaitement maternel : Nous accompagnons les mères dans la mise en route et la poursuite de l'allaitement au sein (tétées efficaces, positions confortables). Aucune autre alimentation que le lait maternel n'est donné au nouveau-né allaité sans une indication médicale ou souhait de votre part et après avoir reçu les informations nécessaires. En cas de séparation, nous vous indiquons comment entretenir la lactation pendant cette période.

ACCOMPAGNER les mères qui souhaitent un allaitement artificiel, en leur apportant des informations adaptées.

METTRE EN LUMIÈRE les compétences du nouveau-né : Dès la naissance, nous vous aidons à observer votre bébé, à comprendre ses besoins ; vous pouvez ainsi le nourrir aux premiers signes d'éveil, lorsqu'il est prêt à téter.

EFFECTUER les soins centrés sur les besoins et les rythmes des mères et des nouveau-nés.

PROTEGER le cocon familial : présence du deuxième parent et visite des frères et sœurs du bébé.

BENEFICIER du petit-déjeuner en libre-service pour respecter votre sommeil (en suivant les protocoles en vigueur.)

ORGANISER avec vous le retour à la maison et le relai avec les professionnels de santé : sage-femmes libérales, PMI, médecins...

MAINTENIR à jour les connaissances des équipes soignantes en favorisant le développement de compétences par la formation continue.

RESPECTER les droits des usagers et travailler en alliance avec vous.